

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***19096099*****Déposé / Reçu****08 JUL. 2019**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
GrefN° d'entreprise : **0550 896 157****Nom**(en entier) : **Blackstream**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société privée à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Avenue des Gloires Nationales 99 boîte 1 - 1083 Ganshoren****Objet de l'acte : Modification siège**

Ce jour, le 5 juin 2019, l'organe de gestion de la société prend la décision suivante : en application de l'article deux des statuts, l'organe de gestion décide de déplacer le siège social de la société, avec effet au 5 juin 2019 :
de 1083 Ganshoren, Avenue des Gloires Nationales 99/1
à 4760 Büllingen, Schwarzenbach 1/E2

L'organe de gestion fera le nécessaire pour faire publier cette décision aux annexes du Moniteur belge, ceci dans les plus brefs délais

Déposé simultanément PV du 05/06/2019

Gut Schwarzenbach sprl, représenté par Stefan SCHROEDER,
GérantRoby's Kitchen sprl, représenté par Robert HOUSSA,
Gérant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/07/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).